

Pontoise, le 17 juin 2022

Pontoise A Gauche Vraiment

Maison des associations
7, place du Petit Martroy
95300 PONTOISE

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise cedex

Objet : recours en annulation contre la décision implicite survenue le 18 avril 2022 par laquelle la maire de Pontoise a rejeté la demande de l'association Pontoise A Gauche Vraiment de retirer la « pelle Starck » installée devant la gare et relative au général Charles Victoire-Emmanuel Leclerc.

Par courrier du 18 février 2022, remis contre récépissé de dépôt le même jour (pièce n°1), l'association Pontoise A Gauche Vraiment (PAGV) a demandé à Mme Stéphanie Von Euw, maire de Pontoise :

- de bien vouloir retirer le mobilier urbain (dit « pelle Starck ») installé devant la gare de Pontoise (place du Général De Gaulle) relatif au général Charles Victoire-Emmanuel Leclerc et à sa statue, située face à la gare, en haut de la rue Adolphe Thiers ;
- de remplacer ce mobilier urbain par une nouvelle « pelle Starck » rétablissant la vérité historique sur ce personnage ;
- d'installer un second panneau, au pied de la statue, comportant la même notice.

L'absence de réponse au fond de la mairie, confirmée par le maintien du mobilier contesté (pièce n°2), a fait naître, le 18 avril 2022, une décision implicite de rejet de la demande de l'association PAGV.

L'association « Pontoise A Gauche Vraiment », mouvement politique local et citoyen engagé autour des valeurs de justice sociale, d'éducation populaire ou encore de défense du bien commun, a interpellé, à plusieurs reprises et depuis de nombreuses années (notamment depuis 2008, voir en ce sens les pièces n°3 et 4) l'attention de la maire de Pontoise et de son prédécesseur, sur le panneau (dit « pelle Starck ») installé devant la gare, place du général De Gaulle, et qui prétend présenter le général Charles Victoire-Emmanuel Leclerc, dont la statue domine la rue Thiers, au pied de la cathédrale Saint-Maclou.

Sur ce panneau à **vocation informative**, principalement à l'attention des visiteuses et visiteurs de notre ville « d'Art et d'Histoire » il est écrit :

« Né à Pontoise en 1772, le général Leclerc s'était illustré, en 1796, lors de la campagne d'Italie que conduisait Bonaparte. Devenu l'époux de Pauline Bonaparte en 1797, il aida son beau-frère lors du coup d'état du 18 brumaire. Envoyé par celui-ci à l'île de Saint-Domingue pour la pacifier, il s'acquitta remarquablement de sa tâche, avant d'être terrassé par la fièvre jaune en 1802 ».

Cette présentation est une falsification de l'Histoire. Il n'est pas acceptable de présenter le général Leclerc, qui n'est lié à Pontoise que pour y être né, de manière unilatéralement positive, comme un « pacificateur », alors que les historiens s'accordent sur le fait qu'il a non seulement rétabli l'esclavage sur l'île de Saint-Domingue, mais qu'il s'y est de plus rendu coupable de crimes de guerre, voir de génocide, sur la population locale. Il est d'ailleurs le premier à s'en prévaloir : ainsi, dans une lettre adressée à Napoléon, le général Leclerc écrit : « *Il faut détruire tous les Nègres des montagnes, hommes et femmes, ne garder que les enfants au-dessous de douze ans, détruire moitié de ceux de la plaine et ne laisser dans la colonie un seul homme de couleur qui ait porté l'épaulette.* »

Prétendre faire œuvre d'information historique en omettant cet aspect, révoltant, de la personnalité et des actes de ce personnage, pourrait s'apparenter à une certaine forme de négationnisme et est en tous les cas **contraire à l'esprit de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité** (ainsi qu'aux récents travaux parlementaires relatifs « à l'incrimination des propos négationnistes portés sur la traite négrière et l'esclavage colonial »). C'est du moins l'avis de plusieurs historiens qui se sont déjà prononcés sur la question comme en témoignent les nombreuses références que nous avons fait parvenir à la mairie de Pontoise sur ce sujet (pièce n°1).

C'est également indigne, notamment dans une commune qui se targue du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Enfin, de telles informations erronées sont de nature à créer un trouble à l'ordre public et à nuire à la réputation de la ville et de ses habitants.

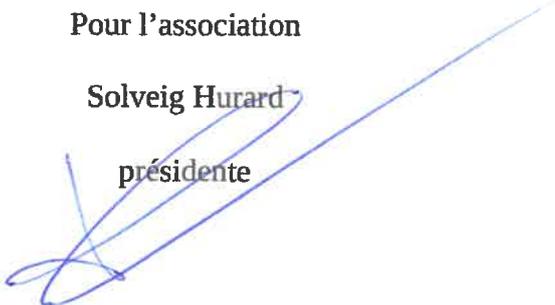
C'est pourquoi, en tant qu'association rassemblant des citoyennes et citoyens pontoisiens attachés aux lois de la République, à la vérité historique et au nécessaire devoir de mémoire, nous demandons au tribunal de bien vouloir :

- Annuler la décision implicite survenue le 18 avril 2022 par laquelle la maire de Pontoise a refusé de faire retirer l'inscription litigieuse et de faire remplacer ce mobilier urbain par un nouveau rétablissant la vérité historique ;
- Enjoindre à la maire de Pontoise de faire retirer le panneau et l'inscription litigieuse en ce qu'elle constitue une hagiographie d'un esclavagiste et d'un criminel de guerre, contraire à la Loi du 21 mai 2001, susceptible de porter atteinte à la réputation de la ville de Pontoise et de ses habitants ainsi qu'un trouble à l'ordre public ;
- Enjoindre à la maire de Pontoise d'installer un nouveau mobilier urbain devant la gare, ainsi qu'un autre au pied de la statue, rétablissant la vérité historique afin qu'il soit bien évident, pour toutes et tous, que la ville de Pontoise, ses habitantes et ses habitants ne rendent pas hommage à ce personnage.

Pour l'association

Solveig Hurard

présidente



Bordereau des pièces jointes

- Pièce n°1 : Courrier du 18 février 2022 et récépissé de dépôt ;
- Pièce n°2 : photo de la « pelle Starck » en date du 10 juin 2022 ;
- Pièce n°3 : tribune du groupe « PAGV » au conseil municipal de Pontoise, publié dans le Pontoise Infos (bulletin municipal) de juillet-août 2008 ;
- Pièce n°4 : courrier du 27 septembre 2021 de l'association PAGV à Mme la maire de Pontoise lui demandant l'ouverture d'un débat public sur la question de la statue du général Charles Victoire-Emmanuelle et la présentation qui en est faite par la ville. Courrier resté sans réponse ;
- Pièce n°5 : statut de l'association « Pontoise à Gauche Vraiment », déposé en préfecture le 03/12/2015 ;
- Pièce n°6 : délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'association PAGV autorisant sa présidente à agir en justice contre le refus de la mairie de Pontoise de retirer la « pelle Starck » relative à la statue du général Leclerc.